

2000



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

AP/CAT (2000) 17

**Accord Partiel Ouvert en matière de prévention, de protection
et d'organisation des secours contre les risques naturels et
technologiques majeurs**

RESOLUTIONS

**adoptées lors de la 8ème réunion des Ministres de l'Accord
EUR-OPA Risques Majeurs**

**Athènes-Vougliameni, Grèce
21-22 février 2000**

Strasbourg, le 10 mars 2000

Accord Partiel Ouvert en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs

RESOLUTION

**adoptée¹ lors de la 8ème réunion des Ministres de l'Accord
EUR-OPA Risques Majeurs**

**Athènes-Vougliameni, Grèce
21-22 février 2000**

- Résolution relative aux conséquences économiques et sociales des récents séismes en Turquie et en Grèce, en réponse aux Recommandations 1447 (2000) et 1448 (2000) de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe

¹ Abstention de l'Italie

CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES DES RECENTS SEISMES EN TURQUIE ET EN GRECE

**(Recommandation 1447 (2000) et 1448 (2000) de l'Assemblée Parlementaire
du Conseil de l'Europe**

RESOLUTION

Les Ministres,

Conscients des conséquences sociales et économiques tragiques des effets des tremblements de terre sur les populations, démontrées à nouveau lors des séismes de Turquie et de Grèce en août, septembre et novembre 1999.

CHARGENT le Secrétaire Exécutif de l'Accord du Conseil de l'Europe EUR-OPA Risques Majeurs,

Sur la base de la mise en oeuvre du système permanent de télécommunications prévu entre les responsables nationaux de la gestion des risques (EDRIM), dans un souci d'aide à la décision et à la coopération,

De mettre en oeuvre un projet d'application de ce système au service des Autorités de Grèce et de Turquie responsables de la gestion des risques, à partir de :

La mise à disposition d'une cartographie des zones à risques sismiques, mise à jour régulièrement
à l'aide de moyens spatiaux,

d'un système d'alerte précoce,

d'un système d'information géographique (SIG) donnant les informations relatives aux régions concernées par un tremblement de terre,

des informations d'évaluation des dommages dans la région concernée par un tremblement de terre pour aider à la gestion de la crise et la réhabilitation ;

CHARGENT le Secrétaire Exécutif d'organiser à :

. Moscou, en juin 2000, un séminaire pour faire le point sur l'état des connaissances techniques dans ce domaine

. Toulouse, en septembre 2000, une réunion en coopération avec la Commission Européenne, l'Agence Spatiale Européenne pour définir les modalités de mise en oeuvre d'un tel projet.

CHARGENT le Secrétaire Exécutif de l'Accord de présenter régulièrement au Comité des Correspondants Permanents de l'Accord, un rapport de mise en oeuvre de cette initiative afin que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en soit informé.